

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de BAIGTS DE BEARN









## PIECE 5-1 - ANNEXE - NOTE EXPLICATIVE ET PLANS

ARRET en Conseil Municipal le 27/06/2016 Enquête Publique du 14/11/2016 au 16/12/2016 APPROBATION en Conseil Municipal le ...../2017







## **Sommaire**

1-	Lis	te des annexes devant figurer dans un P.L.U	3
2-	LES	S SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES	5
3-	AN	NEXES SANITAIRES	6
,	3.1-	Eau potable (Carte A3 du réseau)	6
,	3.2-	Assainissement (Carte A3 du réseau)	7
,	3.3-	Sécurité incendie	8
;	3.4-	Collecte des déchets	9
4-	Dro	oit de preemption urbain et Taxe d'aménagement	10
5-	Arr	ete prefectoral n°99R529 du 09/06/1999 concernant le classement	des infrastructures
so	nore	S	10

## 1- LISTE DES ANNEXES DEVANT FIGURER DANS UN P.L.U

Réglementation en vigueur	Type d'informations	Le PLU de Baigts de Béarn
(Code de		est -il concerné ?
l'Urbanisme)		
Art. R151-51	Servitudes d'Utilité publiques	OUI
	1) Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article <u>L. 111-16</u> ne s'applique pas.	NON
	2) Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article <u>L. 112-6</u>	NON
	3) Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article <u>L.</u> <u>113-16</u> pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains	NON
	4) Le périmètre des zones délimitées en application de l'article <u>L. 115-3</u> à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable	NON
	5) Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article <u>L. 121-28</u>	NON
	6) L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article <u>L.</u> 122-12	NON
	7) Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé	OUI Délibération en annexe
A., D454 50	8) Les zones d'aménagement concerté	NON
Art. R151-52	9) Les secteurs sauvegardés, délimités en application des articles <u>L. 313-</u> <u>1</u> et suivants	NON
	10) Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article <u>L.</u> 332-9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010	NON
	11) Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article <u>L. 331-14</u> et L. 331-15	OUI Délibération en annexe
	12) Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article <u>L. 331-36</u>	NON
	13) Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L332-11-3	NON
	14) Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article <u>L. 424-1</u>	NON
	1) Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie	NON
	2) Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime	NON
	3) Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier	NON
	4) Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de	NON

Art. R151-53	carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles <u>L. 321-1</u> , <u>L. 333-1</u> et <u>L. 334-1</u> du code minier  5) Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article <u>L. 571-10 du code de l'environnement</u> , les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés	NON
	6) Le plan des zones à risque d'exposition au plomb	NON
	7) Les bois ou forêts relevant du régime forestier	NON
	8) Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets	OUI  Notice sanitaire dans la pièce n°5-1  Plans du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement disponible dans la pièce n°5-2
	9) Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l' <u>article L. 562-2 du code de l'environnement</u>	NON Pas de PPR sur le territoire (uniquement l'Atlas des zones inondables à titre indicatif)
	10) Les secteurs d'information sur les sols en application de l' <u>article L.</u> 125-6 du code de l'environnement	NON

## 2- LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

Nomenclature	Туре
EL3	Servitude de marchepied sur chaque rive (sur une bande de 2.25 m)
12	Servitude relative à l'énergie hydraulique
14	Servitude relatives à l'établissement de canalisations électriques
PT2	Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles
T1	Servitude relative aux voies ferrées

La commune de Baigts de Béarn n'est pas concernée par un projet d'intérêt général, ni par une opération d'intérêt national, et ne fait pas l'objet d'une directive territoriale d'aménagement et de développement durables



## Porter à connaissance Commune de Baigts de Béarn

## I - Servitudes d'utilité publique recensées sur le territoire

EL3 - Servitude de marchepied sur chaque rive (sur une bande de 3,25m)

ID_GEOSUP_I   ID_GEOSUP_I   NOM	TYPE_PHYSIQUI ID_SUP DATE_ARRET SURFACE
Gave de Pau	0

## 12 - Servitude relative à l'énergie hydraulique

ID_MAP	NOM_GEN	Cours_eau_lac	Concession	Concessionnaire	Décret	Avenant1	REFEREN
0	Baigts	gave de Pau	Baigts	EDF/GEH Adour et gaves	21/03/1967		

## 14 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques

CODE	NOM	U_MAX	MAJ	MAJ_GEO	CODNAT_	Gest	DUP
PUYO5L31ZBAIG		63 kV	21/11/2002	10/05/1989			

## PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques contre les obstacles

ID_MAP	NOM_GEN	No_ANFR	Date	Туре	Gestionnaire	Altitude	Extrémité_du_FH
9 323	BAYONNE	0640220001	04/10/1996	PT2	F64	50 m	SAINT BOES (0640220009)

## T1 - Servitude relative aux voies ferrées

ID_TRVFE	NATUR	ENERGI	NB_VOIES	LARGEU	POSITION	CLASSI	TOPONYME
640 000 018	1	1	2	1	1	1	Toulouse - Bayonne
640 000 028	1	1	2	1	1	1	Toulouse - Bayonne

## II - Prescriptions nationales ou particulières

Communes soumises à la loi montagne

La commune n'est pas soumise à l'application de la loi montagne

Sites Natura 2000 proposés en commission européenne dont les sites reconnus importance communautaire (SIC) - Directive Habitats

JO de l'union européenne - décision du 22/12/2003

GAVE DE PAU

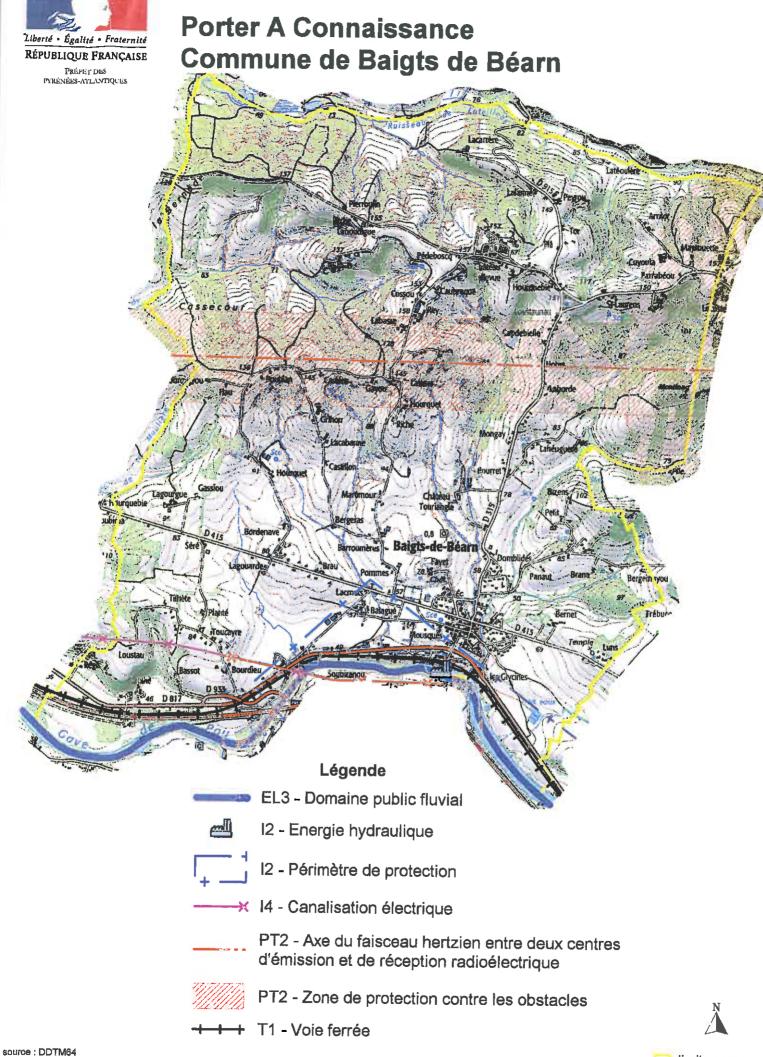
Zone de protection spéciale (ZPS) - Directive Oiseaux Néant

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF type 1)

Néant

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF type 2) RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU COURS INFERIEUR DU GAVE DE PAU

Forêts soumises au régime forestier Néant



source : DDTM64

copyright IGN-BD Carto, Scan25 2007

réalisation : Mission Observation des Territoires, MM, mai 2014

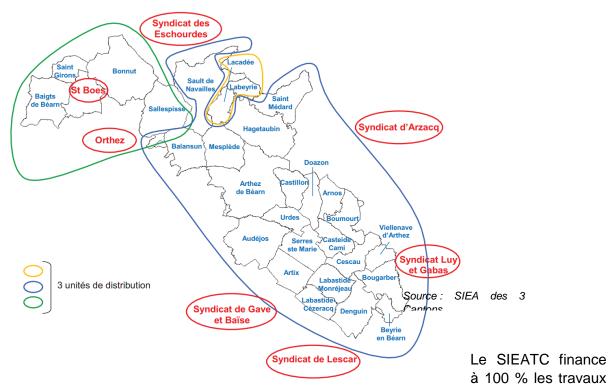
## 3- ANNEXES SANITAIRES

## 3.1- Eau potable (Carte A3 du réseau)

L'alimentation en eau potable de la commune est gérée par le SIEATC. Ses compétences et missions sont précisées dans ses statuts, à savoir :

- Le diagnostic du Schéma Directeur d'eau potable,
- La gestion et l'exploitation du réseau d'eau potable, à savoir :
  - La production,
  - Le transport de l'eau,
  - o Le traitement et la qualité de l'eau,
  - Le transfert,
  - Le stockage,
  - La distribution d'eau,
  - Les extensions du réseau,
  - o Les renforcements du réseau.
  - Les règlements des services : un règlement particulier est adopté pour chaque service.

Le service d'eau potable regroupe donc 14 000 habitants desservis, y compris les résidents saisonniers. L'ensemble du réseau de distribution est divisée en trois unités de distribution.



de réseaux structurants : interconnexions, maillages, renouvellement à l'identique ou surdimensionnement lié à l'urbanisation.

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat d'affermage à échéance au 31/12/2020 et de son avenant.

## II. PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS

### II.1. PRESENTATION GENERALE

Le SIEATC est un syndicat à la carte créé le 1<sup>er</sup> janvier 2000 suite à la dissolution du syndicat d'eau potable de la région d'Artix et de la transformation en syndicat à la carte du Syndicat d'assainissement des Trois Cantons créé le 29/03/1996.

Par conséquent, il gère les compétences : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif pour les communes qui lui en ont transféré la compétence.

Le SIEATC se situe à l'ouest de l'agglomération de PAU.

### II.2. Presentation du syndicat d'eau potable

En ce qui concerne la compétence de l'eau potable, ses compétences et missions sont précisées dans ses statuts, à savoir :

- Le diagnostic du Schéma Directeur d'eau potable,
- La gestion et l'exploitation du réseau d'eau potable, à savoir :
- La production,
- Le transport de l'eau,
- Le traitement et la qualité de l'eau,
- Le transfert.
- Le stockage,
- La distribution d'eau.
- Les extensions du réseau.
- Les renforcements du réseau.
- Les règlements des services : un règlement particulier est adopté pour chaque service.

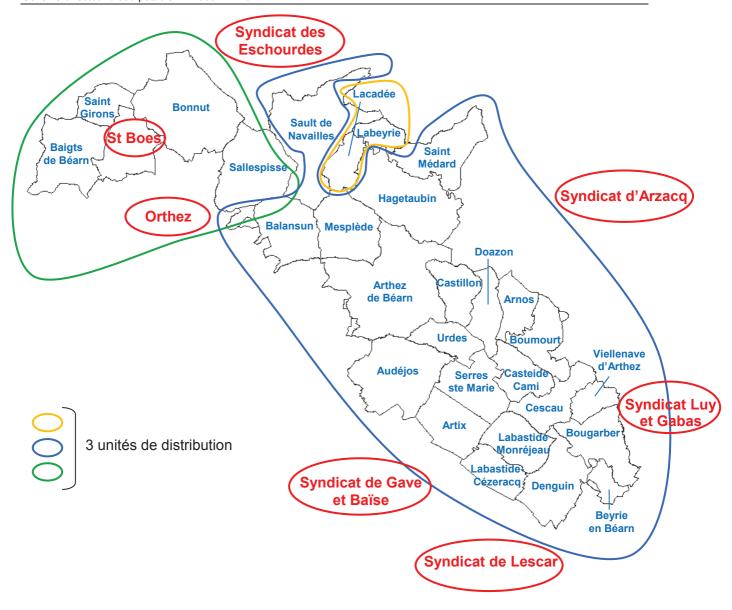
Les 24 communes ayant transférées leur compétence eau potable sont les communes :

- Arnos
- Arthez de Béarn
- Artix
- Audéjos
- Baigts de Béarn
- Balansun
- Beyrie en Béarn
- Bonnut
- Bougarber

- Boumourt
- Casteide Cami
- Castillon d'Arthez
- Cescau
- Doazon
- Hagetaubin
- Labastide Monréjeau
- Labevrie

- Lacadée
- Mesplède
- Saint Girons en Béarn
  - Sallespisse
- Serres-Sainte-
  - Marie
- Urdes
- Viellenave d'Arthez

Le service d'eau potable regroupe donc 14 000 habitants desservis, y compris les résidents saisonniers. L'étude concernera l'ensemble du réseau d'eau potable desservant ces collectivités, correspondant à 3 unités de distribution. Le réseau d'eau potable traverse également les communes de Denguin, Labastide Cézeracq, Orthez, Saint Boes, Saint Médard et dessert au passage certains abonnés sur ces communes.



Le SIEATC finance à 100% les travaux de réseaux structurants : interconnexions, maillages, renouvellement à l'identique ou surdimensionnement lié à l'urbanisation.

Dans le cadre de l'élaboration des cartes communales, il se prononce sur les extensions liées à du développement local et le financement se fait par PVR globale ou réseau et à partir de 2015 avec taxe d'aménagement. En cas de renforcement lié à de la défense incendie, le surdimensionnement est à la charge de la commune. Les poteaux incendie sont du financement exclusif des communes. Lors de la création de bâches incendie le SIEATC verse une participation.

### II.3. CHIFFRES CLEFS

Paramètres	Chiffres clés

1 p	point de produ	ction	4 puits de pompage en nappe alluviale Débit maximum autorisé : 7 000 m³/j		
	ement mis en n de traitemer		- Pulvérisation - Re-minéralisation sur neutralite - Désinfection au chlore gazeux  → Capacité : 6 720 m³/j		
Volume n	nis en	2013	1 442 326 m³		
distribution su	r le réseau	2014	1 371 581 m³		
Volume v	endu –	2013	775 680 m³		
		2014	755 375 m³		
	•	ranchements)	517 kml *		
Branchements	et compteurs	répertoriés 2013	6 123		
		Début 2000	4 692		
Nombre o	l'abonnés	Fin 2013	6 237		
		Fin 2014	6 304		
Nombre de bra	anchements a	u réseau par km	27 habitants/km de réseau : Faible		
	oirs ou bâches		18		
Stations de	surpression of distribution	u de mise en	8		
Postes de	chloration int	ermédiaires	3		
Potea	aux incendie e	n 2013	283		
Comp	teurs de secto	orisation	49		
Stabi	lisateurs de p	ression	104		
Rendement	du 2	2012 et 2013	60,5 %		
réseau		2014	60,8 %		
Indice linéair	e de	2013	3,1 m³/km/j		
perte		2014	2,9 m³/km/j		
	<u> </u>	Début 2012	1,99 €/m³		
Prix € TTC	(D102.O)	Début 2013	2,01 €/m³		
		Début 2014	2,08 €/m³		
	Interconnexio	าร	Syndicats des Eschourdes et de Lescar		
	Connexions		<ul> <li>Syndicats d'Arzacq et de Gave et Baïse</li> <li>Communes de Saint Boes et d'Orthez</li> </ul>		
Su	ivi des installa		Collecte des données par téléalarmes, télétransmissions, télégestions et supervisions		
Cartographie		EATC	SIG Cart@jour		
des réseaux Exploitant : Lyonnaise des Eaux			APIC		

<sup>\*</sup> Donnée extraite du SIG-2015 fourni par l'exploitant.

## II.4. EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en **délégation de service public**. Le délégataire est la société Lyonnaise des Eaux en vertu d'un contrat d'affermage à échéance au 31/12/2020 et de son avenant.

A ce jour, la répartition des tâches et obligations entre les deux parties (collectivité et délégataire) s'établit comme décrit ci-dessous :

Le SIEATC :	Le délégataire :
<ul> <li>confie au délégataire les installations dont il est propriétaire</li> </ul>	<ul> <li>entretient, fait fonctionner et surveille les installations et en assume la responsabilité à titre principal</li> </ul>
<ul> <li>est chargé de la construction et du renouvellement des captages, des bâtiments et autres ouvrages de génie- civil</li> </ul>	<ul> <li>entretient, répare et renouvelle :         <ul> <li>les matériels tournants, les accessoires hydrauliques, les équipements électromécaniques et les compteurs</li> <li>les branchements, hors opérations groupées et branchements en plomb</li> </ul> </li> </ul>
<ul> <li>est chargé du renouvellement des canalisations</li> </ul>	gère les relations avec les abonnés
<ul> <li>contrôle le service</li> </ul>	<ul> <li>perçoit auprès des usagers :         <ul> <li>une redevance correspondant à sa rémunération</li> <li>une part revenant à la collectivité qui alimente le budget annexe de l'eau destiné à financer les investissements du service</li> </ul> </li> </ul>

### II.5. DESCRIPTIF SOMMAIRE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU

La ressource provient de 4 puits forés dans la nappe alluviale du Gave de Pau. Ces eaux sont refoulées vers la station de traitement d'Artix. Cette station de traitement et de pompage traite l'eau du syndicat :

- Par pulvérisation (aération) : élimination du CO<sub>2</sub> en excès
- Par re-minéralisation sur neutralite
- Par désinfection au chlore gazeux

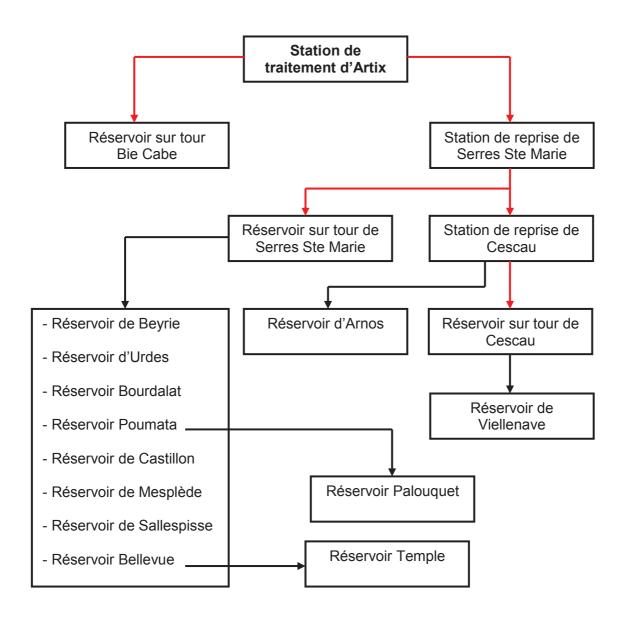
L'eau, après traitement, est injectée par surpression dans les réservoirs suivants :

- Réservoir sur tour Bie Cabe
- Reprise de Serres Ste Marie

Il s'en suit une série de réservoirs qui permettent l'alimentation en eau potable de tout le syndicat comme le montre le schéma ci-dessous :

## Réseau d'alimentation en eau potable du SIEATC

Figure 1 : Synoptique du réseau d'alimentation du SIEATC



Ecoulement gravitaire

----- Refoulement

## 3.2- Assainissement (Carte A3 du réseau)

Le centre-village de Baigts de Béarn est desservi par un réseau d'assainissement collectif (plan dans les annexes sanitaires) ; la station d'épuration de type lagunage naturel affiche une capacité de **400 EH**.

### Données chiffrées :

- Capacité nominale : 400 EH
- Nombre d'abonnés sur la commune (Juin 2015) : 171 abonnés
- Bilan pollution (octobre 2015) / charge organique correspondante à 143 EH
- Potentiel théorique de la station en place : 200 EH

Sur cette base de réflexion, la station d'épuration existante peut permettre de raccorder près de 200 équivalents-habitants supplémentaires.

Le reste du territoire est en assainissement non collectif ; une carte de perméabilité des sols au seuil de perméabilité 10 mm/h sera nécessaire en cas d'ouverture de zones AU.

Il n'existe pas de réseau de collecte des eaux pluviales, mais les voiries sont bordées par des fossés qui rejoignent ensuite les grands exutoires du bassin versant (Gave de Pau et Ruisseau de Lataillade). Au niveau de la parcelle, si elles ne sont pas dirigées vers les fossés, les eaux s'écoulent en surface, ruissellent ou s'infiltrent plus ou moins rapidement.

Les documents du syndicat sont proposés dans les annexes pour information.

## 3.2- Assainissement (Carte A3 du réseau)

Le centre-village de Baigts de Béarn est desservi par un réseau d'assainissement collectif (plan dans les annexes sanitaires) ; la station d'épuration de type lagunage naturel affiche une capacité de **400 EH**.

### Données chiffrées :

- Capacité nominale : 400 EH
- Nombre d'abonnés sur la commune (Juin 2015) : 171 abonnés
- Bilan pollution (octobre 2015) / charge organique correspondante à 143 EH
- Potentiel théorique de la station en place : 200 EH

Sur cette base de réflexion, la station d'épuration existante peut permettre de raccorder près de 200 équivalents-habitants supplémentaires.

Le reste du territoire est en assainissement non collectif ; une carte de perméabilité des sols au seuil de perméabilité 10 mm/h sera nécessaire en cas d'ouverture de zones AU.

Il n'existe pas de réseau de collecte des eaux pluviales, mais les voiries sont bordées par des fossés qui rejoignent ensuite les grands exutoires du bassin versant (Gave de Pau et Ruisseau de Lataillade). Au niveau de la parcelle, si elles ne sont pas dirigées vers les fossés, les eaux s'écoulent en surface, ruissellent ou s'infiltrent plus ou moins rapidement.

Les documents du syndicat sont proposés dans les annexes pour information.



# Schéma Directeur d'Assainissement

# **BAIGTS DE BEARN**

Phase I – Résultats de la campagne de mesure de Mars-Avril 2015 **Mardi 16 Juin 2015** 









## SOMMAIRE



# Présentation du système d'assainissement

- Caractéristiques du réseau et de la station d'épuration
- Bassins de collecte
- Débits sanitaires théoriques

# 2. Campagne de mesure des débits du 05 Mars au 08 Avril 2015

- Bassins de collecte, points de mesures, équipements
- Pluviométrie
- Mesures de débit horaires et journaliers
- Interprétation des mesures par temps sec, inspections nocturnes
- · Interprétation des mesures par temps de pluie, réactions à la pluie
- Synthèses









# L'infrastructure existante



## Le réseau

- ➤ Linéaire de réseaux d'eaux usées gravitaire : 3 810 ml.
- ➤ Linéaire de réseaux de refoulement : 984 ml.
- 4 postes de relèvement sur le réseau.

## La station d'épuration

➤ Lagunage naturel d'une capacité de 400 EH.





## sce Baigts de Béarn - Résultats de la campagne de mesures de Mars-Avril 2015 L'infrastructure existante Postes de refoulement Station d'épuration -16/06/2015

Aménagement & environnement

## Plan de métrologie

## Points de mesures

Point  $N^{\circ}1 = BC C$ 

Point  $N^2 = BCB$ 

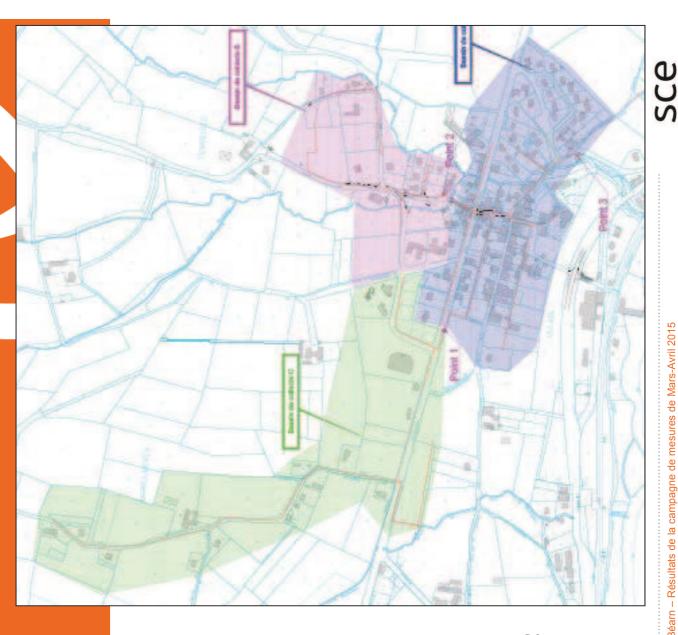
Point  $N^3 = BCA + BCB + BCC$ 

## Bassins de collecte

BC C = Point  $N^{\circ}1$ 

BC B = Point  $N^2$ 

BC A = Point  $N^3$  – Point  $N^1$  et 2





# Présentation des bassins de collecte



## Caractéristiques des Bassins de Collecte

Bassin de de de collecte	Bassins de collecte  Bassins de collecte  BC B  BC B  BC B  Collecte	Mode de collecte interne au bassin de collecte et transfert Gravitaire vers la STEP Gravitaire et refoulement vers BA refoulement vers BA	Nombre d'abonnés 100 32 39	Linéaire (ml) 1660 727 1424	Postes de relèvement  1  2
		Totalité	171	3811	4



Aménagement & environnement



# Présentation des débits sanitaires



# Débits sanitaires théoriques par BC sur l'année 2014

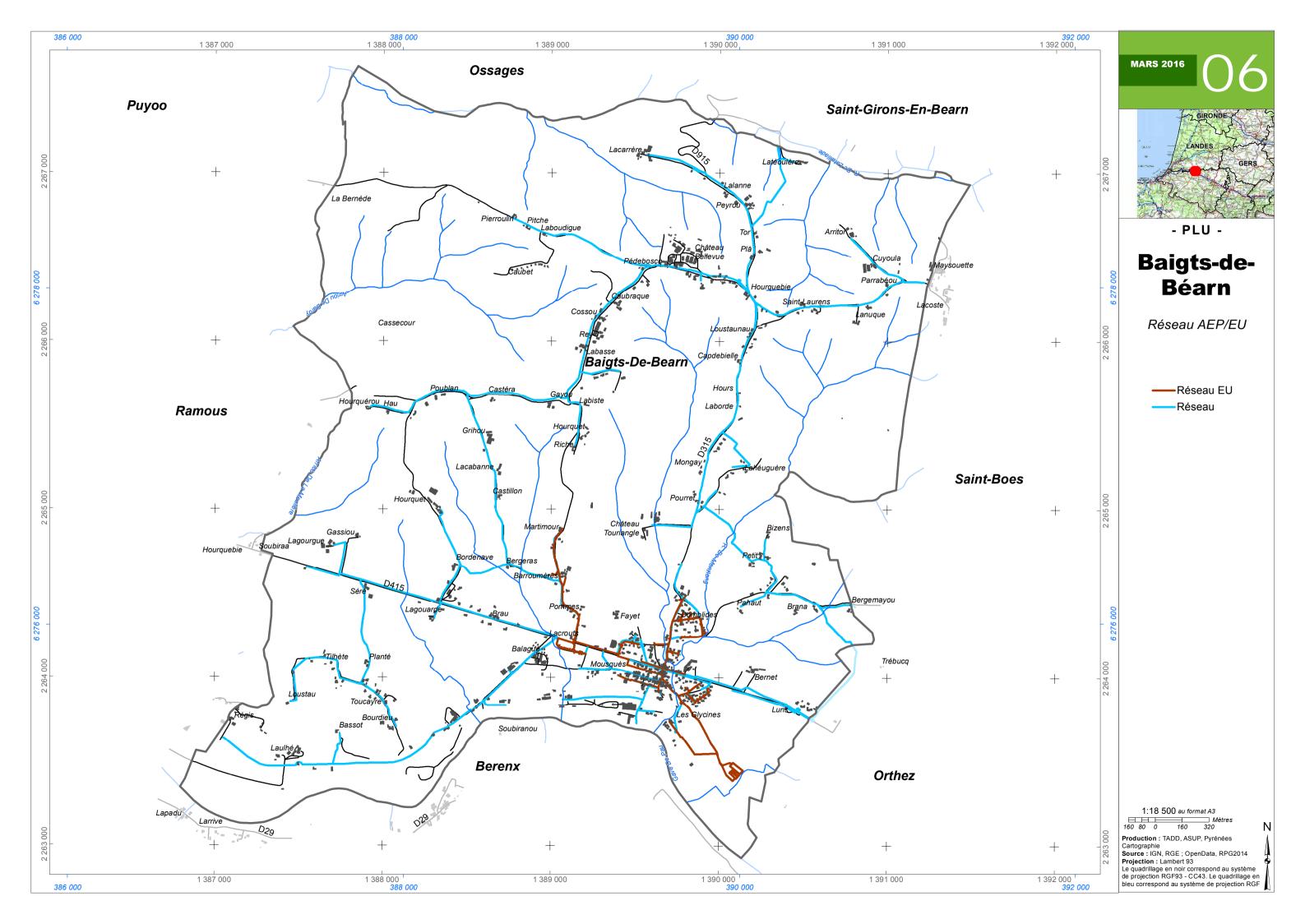
# Débit sanitaire domestique en totalité (les gros consommateurs étant des particuliers) Ratio de 220 l/abonné





sce

Aménagement & environnement



## 3.3- Sécurité incendie

Les prescriptions édictées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), consulté lors de l'élaboration du P.L.U. de Baigts de Béarn, indiquent que « pour tous les projets d'urbanisme classés par le SDIS en risque d'incendie bâtimentaire courant, les besoins en eau seront dimensionnés, au cas par cas lors de la réalisation de l'analyse du risque.

Le SDIS met en œuvre les dispositions réglementaires en vigueur (voir le point VI). Il en résulte toujours actuellement que les sapeurs-pompiers doivent pouvoir disposer en tout endroit et en tout temps d'un minimum de 120 m3 d'eau utilisable en 2 heures.

Ce besoin en eau peut être satisfait indifféremment, soit :

- par un poteau ou bouche d'incendie normalisé (hydrant) de diamètre 100 mm, piqué sur le réseau public de distribution d'eau potable et délivrant conformément à la norme NF S 61-213 (art. 7.2.1.3) un débit de 60 m³/h sous une pression dynamique maintenue à 1 bar et pendant au moins 2 heures,
- à partir d'un point d'eau naturel aménagé autorisé et agréé par le SDIS en mesure de fournir un volume de 120 m³ disponible en 2 heures, à partir d'une réserve artificielle de 120 m³ agréé par le SDIS. »

La défense incendie est assurée à partir du réseau AEP, avec plusieurs poteaux incendie répartis sur la commune.

La commune dispose de 19 poteaux incendie de diamètre 100mm et une réserve incendie, localisés de la façon suivante :

- Une bâche incendie au chemin « Bellevue » (ADAPEI) ;
- Cinq poteaux incendie au centre du village (Rue Impériale);
- Deux poteaux incendie (Chemin du Riche);
- Un poteau incendie (Chemin du barrage);
- Un poteau incendie (Chemin du Castera);
- Un poteau incendie sur la place de la mairie ;
- Deux poteaux incendie (chemin des Serres);
- Deux poteaux incendie (chemin Grihou);
- Trois poteaux incendie (Chemin Bellevue);
- Un poteau incendie (chemin Parrabeu);
- Un poteau incendie au village (lotissement Pedebernard);



1 8 DEC. 2015



Syndicat Eau & Assainissement des 3 Cantons

## VERIFICATION DES HYDRANTS SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS

ANNEE 2015

BAIGTS DE NAAB









## Compte-rendu de vérifications des hydrants

Administration of applications	- ypc	Maidne	Date	Diametre Diametre	netre	Commune	Date	Pression	Pression Pression Debit Debit	Observations, travail execute
pompier (O/N)	(O/N) (P)oteau/(B)ouche		de hyd	hydrant c	cana	TOWNER CONTROL OF STATE	ø.	statique residuelle	residuelle à à	
L			pose	L			visite	en bars	1 bar (	Anomalie
10	0	Bayard-Saphir		100	110 679, ROUTE IMPERIALE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	31	21 >60	
20	P	Bayard-Emeraude		100	140 2164, CHEMIN DU RICHE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	33	1.4 >60	
30	P	Bayard-Emeraude		100	125 CHEMIN DU BARRAGE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	39	- 1	
40	0	Bayard-Emeraude		100	140 CHEMIN DU RICHE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	44	- 1	
50	P	Bayard-Emeraude		100	140 CHEMIN CASTERA	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	47		
60	P	Bayard-Emeraude		100	125 69, PLACE DE LA MAIRIE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.5		
70	70	Bayard-Saphir		100	125 CHEMIN DES SERRES-LOTISSEMENT BARANGON	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.4	- 1	
80	P	Bayard-Saphir		100	125 444, CHEMIN DES SERRES	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3	1 >60	
90	P	Bayard-Saphir		100	140 900, CHEMIN GRIHOU	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.1	2.4 >60	
		Bayard-Saphir		100	110 831, CHEMIN BELLEVUE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	4.5	- 1	
110	P	Bayard-Saphir		100	110 ROUTE DEPARTEMENTALE No315 (CHEMIN PARRABEU)	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.3	42	50 Non conforme-
		Bayard-Saphir		100	150 1010, ROUTE IMPERIALE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.3	2.4 99	
13 0	7	Pam		100	150 5, INCONNU LOTISSEMENT PEDEBERNARD	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	3.1	v	
14 0	ס	Bayard-Emeraude		100	160 504, CHEMIN BELLEVUE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.2	2.4 >60	
		Bayard-Emeraude		100	160 169, CHEMIN BELLEVUE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	13/01/2015	3.1	- 1	
16 0		Bayard-Saphir		100	140 325, CHEMIN RURAL No14 (CHEMIN GRIHOU)	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	6.5	- 1	
	P	Bayard-Saphir		100	125 1986, ROUTE IMPERIALE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	5.6	2.2 >60	
19 0	P	Bayard-Saphir		100	110 2779, ROUTE IMPERIALE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	6	- 1	The state of the s
				100	125 ROUTE IMPERIALE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	3.3	1.5 >60	
21 0	P	Bayard-Saphir 12/1	12/10/2009	100	110 CHEMIN SERE-CHEMIN TILHETE	BAIGTS-DE-BEARN (64087)	15/01/2015	5.1	ag.	50 Non conforme-

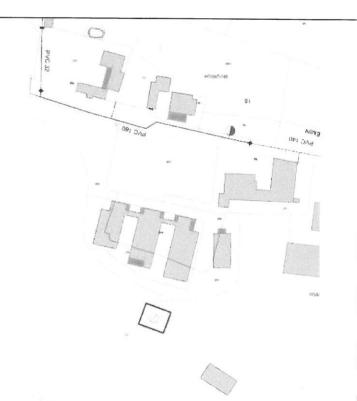




## BYCHE INCENDIE (E-HADBYNL)

## CPS = N 43° 32° 07.3° \ W = 000° 50° 20.1° -PHOTO N° 1499-1500-1501 .CPS = N 43° 32° 07.3° \ W = 000° 50° 20.1° -PHOTO N° 1499-1500-1501





## Description de la Bâche d'incendie

_ ["	Jatea	зопилиод
C	oservations	
	EKAICE ANEE DE WISE EN	9007
_ []	APACITE m3	120
	ARACTERISTIQUE	Remplissage eaux de pluie-Prise par aspiration-Vanne à volant avec raccord symétrique DN100 bonne
	MOLLANDICA	DASSIN A INCENDIE- ADAPLEI

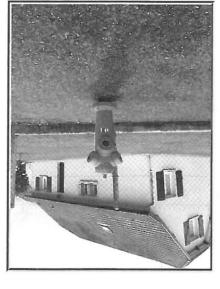
	1
Bache bon état	2012
Etat bache déteriorée au dessus fil d'eau	Date  102/10/80





## **bbise** incendie $N_o: 01$

## BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	oildu9	Bayard-Saphir		679, ROUTE IMPERIALE	10	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	эсгэл <b>Ь</b> А	N° ext.	Type

## Mesures

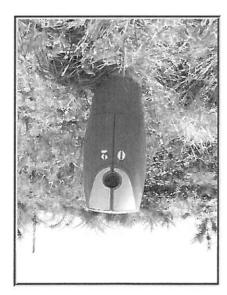
sənisinəmmo			debit conforme		diametre cana surement pas en 63
)ébit à 1 bar (m3)				-	
(d\£m) mumixsm tidə(					
۱۹۶۶ (bar) ۱۳۵۵ (bar)	2.1	2	2.3	8.2	2.3
Pression statique du réseau bar)	1.5	1.8	8.8	3.5	3.4
feure d'épreuve	16:40:00	16:45:00	00:74:11	00:98:91	12:38:00
Sate d'épreuve	13/01/2012	4102/10/80	23/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

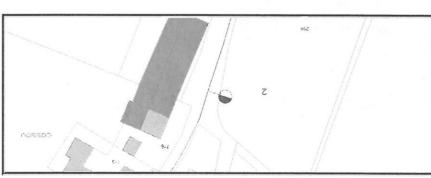
Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011



## **bbise** incendie $N_{\circ}$ : 05

## (T804) NAA38-30-2T21A8





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Emeraude		2164, CHEMIN DU RICHE	02	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statu	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	°N .jx9	Туре

## Mesures

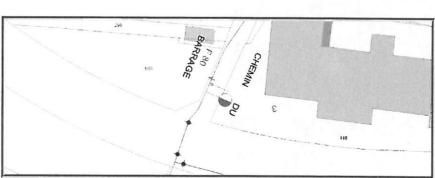
Commentaires			debit limite	debit tres faible pertes de charge	debit tres faible
Débit à 1 bar (m3)			43	12	
Débit maximum (m3/h)			09	18	31
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	4.1	٤.١	0	0	0
Pression statique du réseau (bar)	8.8	8.8	4.8	4.8	6.2
Heure d'épreuve	11:40:00	13:50:00	14:00:00	15:37:00	14:52:00
Date d'épreuve	13/01/2015	4102/10/80	27/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
3399	2015	2014	2013	2012	2011



## **bbise incendie n.: 03**

## BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Emeraude		CHEMIN DU BARRAGE	03	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	эсээтb <del>A</del>	N° ext.	Type

## Mesures

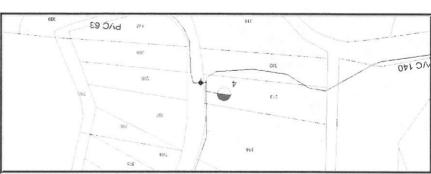
Sərisinəmmo	-				diametre cana surement pas en 80/ debit conforme
Débit à 1 bar (m3)					
Débit maximum (m3/h)	9.	1101			
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	9.r	7.1	2.2	2.6	4.2
Pression statique du réseau (tad)	9.5	9.5	1.4	<b>す</b> .4	۱.4
Heure d'épreuve	16:20:00	16:30:00	11:26:00	15:35:00	12:40:00
Date d'épreuve	13/01/2015	08/01/2014	23/08/2013	04/07/2012	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011



## **bbise incendie n.: 04**

## (T8048) NAABA-BG-8T91AB





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Emeraude		СНЕМІИ DN ВІСНЕ	<b>†</b> 0	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

## Mesures

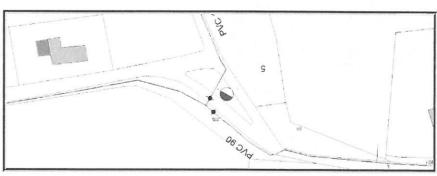
	2015	2014	2013	2012	2011
ate d'épreuve	13/01/2015	08/01/2014	27/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
eure d'épreuve	14:25:00	14:20:00	14:20:00	15:53:00	14:54:00
ression statique du réseau (4.4)	4.4	<b>7</b> .4	7.4	6.5	3.2
8.1 s aupimamique à 1.8 l (hat)	8.1	2.1	2.0	2.0	2.0
(d\£m) mumixsm fidə			09	09	09
ébit à 1 bar (m3)			32	31	
ommentaires	11		debit limite	debit limite	debit limite pertes de charge



## **bbise incendie n.: 02**

## (T8048) NAA38-30-ST31A8





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Emeraude		CHEMIN CASTERA	90	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

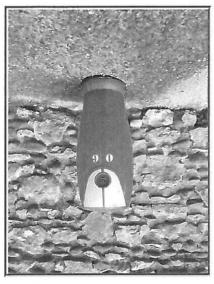
## Mesures

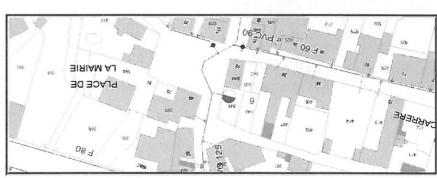
sərisərmen				debit faible pertes de charge	debit faible pertes de charge
ébit à 1 bar (m3)			42	30	
ébit maximum (m3/h)			09	94	97
ression dynamique à Om3/h (bat)	3.1	2.1	2.0	0	0
ression statique du réseau (160	7.4	5.1	6.4	6.4	6.8
eure d'épreuve	14:42:00	15:15:00	14:40:00	00:11:91	14:58:00
ate d'épreuve	13/01/2015	10/12/2013	27/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
	2015	2013	2013	2012	2011



# **bbise incendie n.: 00**

## (T8048) NAABA-BO-STDIAB





### Description de l'appareil

inO	100	Public	Bayard-Emeraude		69, PLACE DE LA MAIRIE	90	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

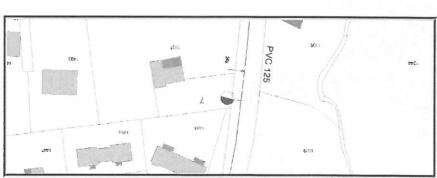
Commentaires					
Débit à 1 bar (m3)					
Débit maximum (m3/h)					
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	2.5	2.4	4.2	3.2	3.5
Pression statique du réseau (bar)	3.5	3.5	7.8	۱.4	۲.4
Heure d'épreuve	16:00:00	00:01:91	11:05:00	14:50:00	12:34:00
Date d'épreuve	13/01/2015	4102/10/80	23/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
3.71	2015	2014	2013	2012	2011



# PRISE INCENDIE No : 07

# (T8043) NAA38-30-ST21A8





## Description de l'appareil

iuO		oildu9	Bayard-Saphir	əsod	CHEMIN DES SERRES- LOTISSEMENT BARANGON	///	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de	Adresse	۰N	Type

### Mesures

Commentaires					
Débit à 1 bar (m3)					
Oébit maximum (m3/h)					
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	6.1	4.1	4.1	7	7
Pression statique du réseau (hat)	4.8	3.2	4.8	7.8	7.8
Heure d'épreuve	13:40:00	10:50:00	10:42:00	14:13:00	15:29:00
Date d'épreuve	13/01/2015	410Z/10/80	23/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

Entretiens - Interventions

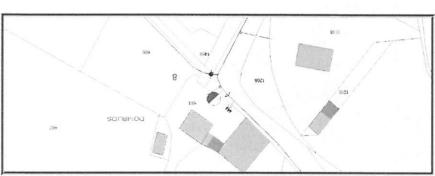
	Observations	Désignation des travaux	Date
*		Peinture complète et entretien	03/11/2011



## PRISE INCENDIE Nº: 08

## (T8048) NAA38-30-2T21A8





# Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir		444, CHEMIN DES SERRES	80	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

	2015	2014	2013	2012	1102
ate d'épreuve	13/01/2015	4102/10/60	23/08/2013	04/07/2012	03/11/2011
leure d'épreuve	14:00:00	13:50:00	00:01:01	00:91:11	15:33:00
ression statique du réseau bar)	3	6.2	1.6	2.2	3.2
ression dynamique à 10m3/h (bar)	L	⊅.0	٢.0	ı	1.1
(d\£m) mumixsm tidə(		09	09		
)ébit à 1 bar (m3)		23	LÞ		
commentaires		debit insuffisant	debit insuffisant		

Observations	Désignation des travaux	Date
5 MI 189	Peinture complète et entretien	03/11/2011



# PRISE INCENDIE N°: 09 BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	oildu9	Bayard-Saphir	222	900, СНЕМІМ GRIHOU	60	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Туре

### Mesures

Senitaires				debit limite	debit limite pertes de charge
(£m) 1sd f s tidé				1.77	
(d\£m) mumixsm fidəC				09	09
eession dynamique à 30m3/h (bar)	4.2	0.2	1.1	8.0	8.0
oression statique du réseau (Ted	1.6	1.8	3.2	1.6	3
Heure d'épreuve	15:20:00	14:45:00	10:12:00	11:44:00	15:01:00
evuerde'b ets	13/01/2015	08/01/2014	27/08/2013	04/07/2012	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011

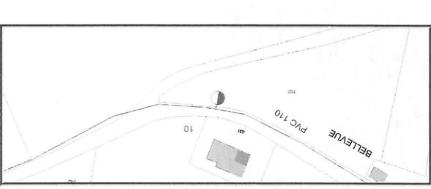
Fiche de vie



# **bbise incendie n.: 10**

## BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir		831' CHEMIN BEFFEANE	10	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	эгеэтЬА	N° ext.	Type

### Mesures

səristnəmmo				debit tres faible pertes de charge	debit tres faible
ébit à 1 bar (m3)				1	
ébit maximum (m3/h)			۷۱	61	61
ression dynamique à Om3/h (bar)	2.5	9.f	0	0	0
ression statique du réseau (160	5.4	<b>か</b> 'か	<b>t</b> 't	<b>゙</b>	4.4
eure d'épreuve	10:20:00	15:45:00	13:45:00	14:36:00	14:34:00
ate d'épreuve	13/01/2015	10/12/2013	27/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
	2015	2013	2013	2012	2011

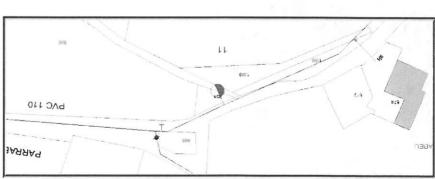
Observations	Désignation des travaux	9160
	Peinture complète et entretien	11/2011



# PRISE INCENDIE No: 11

## ВАІ**СТ**S-DE-BEARN (64087)





### Description de l'appareil

noN	100	public	Bayard-Saphir		ROUTE DEPARTEMENTALE No315 (CHEMIN PARRABEU)	1.1	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	°N ext.	Type

### Mesures

ommentaires	DEBIT INSUFFISANT	amelioration mais debit encore insuffisant	debit insuffisant pertes de charge	debit tres faible pertes de charge	debit tres faible pertes de charge
ébit à 1 bar (m3)	77			_ > _ >	
ébit maximum (m3/h)	90	90	10	01	01
ression dynamique à Jm3/h (bar)	0	0	0	0	0
ression statique du réseau (160	8.8	5.5	2.2	4.8	8.8
eure d'épreuve	10:35:00	16:15:00	00:01:60	14:14:00	14:32:00
ate d'épreuve	13/01/2015	10/12/2013	23/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
	2015	2013	2013	2012	2011

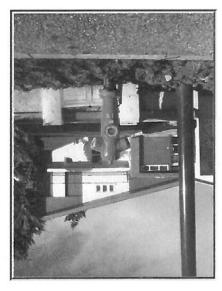
Désignation des travaux	The second secon
Peinture complète et entretien	03/11/2011

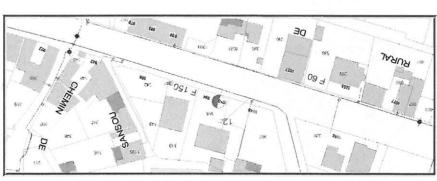
Fiche de vie



# PRISE INCENDIE No: 12

## (T804) NAA38-30-2T21A8





### Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir		1010, ROUTE IMPERIALE	15	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	эссэтb <b>A</b>	N° ext.	Туре

### Mesures

Commentaires	Nouveau Pl				
Débit à 1 bar (m3)	66				
Débit maximum (m3/h)	y	_			
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	4.2	و.١	2.2	2.2	z
Pression statique du réseau (bat)	5.5	3.2	3.5	3.6	4.8
Heure d'épreuve	00:97:60	00:04:11	14:30:00	10:55:00	15:28:00
Date d'épreuve	13/01/2015	4102/10/60	26/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

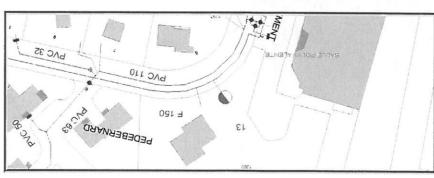
Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011

# 2∂NS ∰

## PRISE INCENDIE N $_{\circ}$ : 13

## BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Pam		РЕDEBERNARD 6, ІИСОИИИ LOTISSEMENT		Poteau incendie
Conforme	ərtémsiQ	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

Commentaires	- 1				
Oébit à 1 bar (m3)					
(d\&m) mumixsm fidəC					
ession dynamique à 50m3/h (bat)	ĽΙ	7.1	8.1	2.2	z
Pression statique du réseau (bat)	1.5	1.5	3.2	3.5	4.€
Heure d'épreuve	11:25:00	14:25:00	13:30:00	14:33:00	15:25:00
Oate d'épreuve	15/01/2015	09/01/2014	26/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
× 100 000 000 000 000	2015	2014	2013	2012	2011

Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011

Fiche de vie



# PRISE INCENDIE No: 14

## BAIGTS-DE-BEARN (64087)





## Description de l'appareil

inO	100	Public	Bayard-Emeraude		904' CHEMIN BELLEVUE	カレ	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	əssərbA	°N ext.	Type

### Mesures

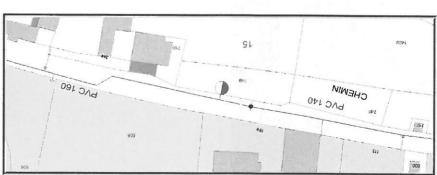
səristnəmmoO	coffre composite casss	fuite depuis base pi a la mise en pression.coffre composite et patte fixation casses traces de choc	ub abase du fuite a la mise en pi a la mise en coffre composite casse compa rempla	debit tres faible /portes composite et support casses et deformes: a remplacer	debit insuffisant pertes de charge/porte serrure et jupe composite cassées
Débit à 1 bar (m3)			7.8	36	
(d\£m) mumixsm fidèO			88	90	90
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	2.4	2.3	0	0	0
Pression statique du réseau (bar)	2.£	2.2	7.8	8.2	8.2
Heure d'épreuve	00:00:11	00:62:11	15:30:00	00:69:71	14:38:00
Date d'épreuve	13/01/5015	4102/10/80	27/08/2013	03/07/2012	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

# sənz 🚳

# PRISE INCENDIE Nº : 15

# (T8048) ИЯАЗВ-ЗО-STЭІАВ





### Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Emeraude	1 (1)	169, СНЕМІМ ВЕLLEVUE	12	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

sərisires	boues wandne	boues wandne			debit tres faible pertes de charge/manque portes
ébit à 1 bar (m3)		- 10 Oct		43	20
(n/£m) mumixsm tidə				09	01⁄2
ression dynamique à Jm3/h (bar)	4.2	2.3	2.4	٤.0	0
ression statique du réseau ar)	1.8	1.8	1.8	9.8	3
eure d'épreuve	11:20:00	11:52:00	00:9 <del>1</del> :60	15:05:00	15:18:00
ate d'épreuve	13/01/2015	4102/10/80	10/12/2013	27/08/2013	03/07/2012
	2015	2014	2013	2013	2012

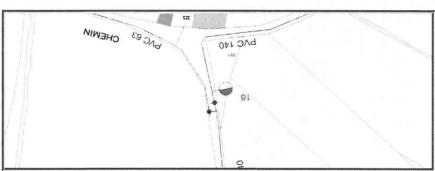
Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011
	Remplacement tige de manoeuvre et clapet de pied type Saphir ou similair	03/11/2011



# PRISE INCENDIE Nº: 16

(**T8048**) NAA38-30-STDIA8





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir		GRIHOU) 325, CHEMIN RURAL No14 (CHEMIN	91	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

Sentaires	muret protection casse				
Débit à 1 bar (m3)					
Débit maximum (m3/h)					
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	<b>9</b> .4	<b>t</b> .t	g.4	3	3
Pression statique du réseau (bar)	5.9	<b>2</b> .9	۲.9	۲.9	7.9
Heure d'épreuve	10:30:00	00:97:60	00:04:01	13:48:00	15:04:00
Date d'épreuve	16/01/2015	4102/10/60	27/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

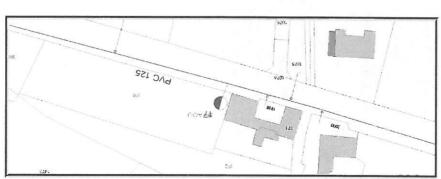
Observations	Désignation des travaux	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011



# PRISE INCENDIE No : 17

# (T8049) NAA38-30-ST51A8





### Description de l'appareil

inO	100	Public	Bayard-Saphir		1986, ROUTE ІМРЕRІАLЕ	<b>Z</b> I	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	əssərbA	°N ext.	Type

### Mesures

sənisinəmmo					
(£m) had f å fidè(					
(d\£m) mumixsm fidə(					
Pression dynamique à Sm3/h (bar)	2.2	2.2	2.3	4.1	4.1
Pression statique du réseau bar)	9.3	9.3	8.3	5.5	5.5
leure d'épreuve	00:31:60	10:15:00	10:55:00	00:4:00	15:20:00
Sate d'épreuve	15/01/2015	4102/10/60	27/08/2013	04/07/2012	11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

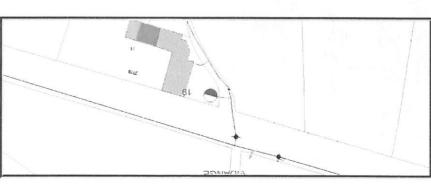
anoitavie	Désignation des travaux	əteC
	Peinture complète et entretien	11/2011



# PRISE INCENDIE No: 19







## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir		2779, ROUTE IMPERIALE	61	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

Commentaires	*** The state of t				
Débit à 1 bar (m3)					
Débit maximum (m3/h)					
Pression dynamique à (hat) d'Em09	۲.2	1.2	2.5	4.1	4.1
Pression statique du réseau (bar)	9	9	£.8	£.8	9
Heure d'épreuve	00:54:60	10:45:00	11:15:00	00:44:60	15:15:00
Date d'épreuve	15/01/2015	4102/10/60	27/08/2013	04/07/2012	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	1102

03/11/2011 Peinture complète et entretien	Observations	Désignation des travaux	Date
		Peinture complète et entretien	03/11/2011



# PRISE INCENDIE No: 20

# (4087) NAAEB-BE-8T0 (64087)





## Description de l'appareil

iuO	100	Public	Bayard-Saphir	а де 100	ROUTE IMPERIALE	50	Poteau incendie
Conforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	Adresse	N° ext.	Type

### Mesures

sənisəres			debit insuffisant pertes de charge	debit tres faible pertes de charge	débit insuffisant stab:pertes de chage
)ébit à 1 bar (m3)			50	11	or tell
(d\£m) mumixsm fidə			37	07	LÞ
tession dynamique à (had) d\£m0	3.1	3.1	0	0	0
ression statique du réseau (160	5.5	£.£	3.5	3.6	3.6
leure d'épreuve	00:00:11	15:43:00	11:50:00	00:15:01	15:22:00
ste d'épreuve	15/01/2015	4102/10/80	27/08/2013	2102/70/40	03/11/2011
	2015	2014	2013	2012	2011

anoitavie	Désignation des travaux Obs	Date
	Peinture complète et entretien	03/11/2011

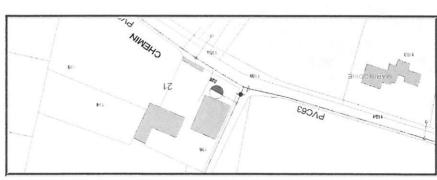
Fiche de vie



# PRISE INCENDIE Nº: 21

### (78048) NAA38-30-2T21A8





## Description de l'appareil

noN	100	Public	Bayard-Saphir	12/10/2009	CHEMIN SERE-CHEMIN TILHETE	71	Poteau incendie
Sonforme	Diamètre	Statut	Marque - Modèle	Date de pose	9ss9nbA	N° ext.	Type

### Mesures

Commentaires	debit insuffisant	debit insuffisant		bayard saphir
Débit à 1 bar (m3)	38	38	87	
Débit maximum (m3/h)	20	90	99	1,000
Pression dynamique à 60m3/h (bar)	0	0	0	L
Pression statique du réseau (bar)	۶.3	5.2	<del>5</del> .8	5.2
Heure d'épreuve	00:01:01	11:15:00	11:30:00	00:80:01
Date d'épreuve	15/01/2015	<b>⊅</b> 102/10/60	27/08/2013	2102/70/40
	2015	2014	2013	2012

### 3.4- Collecte des déchets

La collecte des déchets et leur traitement par incinération, enfouissement ou recyclage, relève de la compétence de la CCLO. La collecte des déchets ménagers et une collecte sélective sont assurées chaque semaine en bacs de regroupement.

Une déchetterie est accessible à Orthez et Ramous pour les particuliers ; elle permet la collecte des déchets volumineux (gravats, ferraille, déchets verts, papiers et cartons, encombrants), le verre et des déchets spéciaux (produits toxiques, huile de vidange, DEEE, textiles, etc.).



Les déchets sont éliminés par incinération avec valorisation énergétique à l'usine de Mourenx appartenant à la CCLO.

Un plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés a été approuvé par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques le 12/05/2009 ; il a pour vocation d'orienter et coordonner l'ensemble des actions menées tant par les pouvoirs publics et les collectivités que par les organismes privés. Il fixe des objectifs et les moyens d'une gestion durable reposant sur l'adéquation entre les besoins d'élimination et les capacités de traitement. Il vise aussi à :

- La réduction de la toxicité et de la quantité de déchets ménagers produite ainsi que le développement de la collecte sélective ;
- La valorisation des déchets recyclables, fermentescibles ou verts ;
- L'organisation des transferts de déchets selon le respect du principe de limitation des transports ;
- La fermeture et la réhabilitation de décharges brutes.

Il permet également l'évaluation de l'impact environnemental de la gestion des déchets.

### 4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET TAXE D'AMENAGEMENT

Voir délibérations jointes.

5- ARRETE PREFECTORAL N°99R529 DU 09/06/1999 CONCERNANT LE CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES SONORES

Voir arrêté en annexe

# Extrait des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BÉARN

### **NOMBRE DE MEMBRES**

### SEANCE du 17 novembre 2011

En Exercice	Présents	Votants
15	12	14

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2011
DATE D'AFFICHAGE
10 novembre 2011
SECRETAIRE DE SEANCE
CALVO Nadège

L'an deux mille onze, le dix sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian PALETTE, Maire.

<u>PRÉSENTS</u>: Mr Christian PALETTE, Maire; Mme CAZEMAJOR Catherine Mrs CERBE Patrick,. MOUSQUES Guilhem, URBISTONDO Serge, Adjoints, Mme CALVO Nadège. M. DARRACQ Christian, DULUCQ Françoise, DUPOUY Anne Marie, PARENT Emmanuel, PÉMARTIN Guy, PIGELET-PATHOUOT Corinne, conseillers municipaux.

<u>ABSENTS</u>: LESCOUTE Audrey (procuration à PALETTE Christian) LARROQUE Michel (procuration à Patrick CERBE), JOSÉE Nathalie



### Délibération n° 17/11/2011-01

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Fixation du taux et des exonérations

Le Maire expose à l'assemblée que la loi de finances rectificative pour 2010 a modifié le Code de l'Urbanisme et a notamment remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, la taxe locale d'équipement par la taxe d'aménagement.

L'article L. 331-2 du Code de l'Urbanisme précise que la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ce qui est le cas de la commune depuis 2002 mais qu'il appartient au conseil municipal d'en fixer le taux et de préciser d'éventuelles exonérations.

Le Maire explique que les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation entrent dans le champ d'application de la taxe, laquelle est due par le bénéficiaire de l'autorisation.

La base d'imposition est déterminée de deux manières selon qu'il s'agit d'une construction ou d'une installation ou aménagement.

<u>Pour les constructions</u>, l'assiette de la taxe est déterminée par la valeur, par mètre carré, de la surface de construction. Cette valeur est fixée à 660 euros par m² en 2011. Elle sera révisée chaque année par arrêté ministériel.

#### Bénéficient d'un abattement de 50 % :

- les logements sociaux (locaux à usage d'habitation et hébergements): ceux qui bénéficient d'un taux réduit de TVA,
- les locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes : les 100 premiers m² étant précisé que cet abattement n'est pas cumulable avec le premier.
- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

#### Pour les installations et aménagements, l'assiette est déterminée forfaitairement :

- pour les emplacements de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs : 3 000 euros par emplacement,
- pour les emplacements des habitations légères de loisirs : 10 000 euros par emplacement,
- pour les piscines : 200 euros par m²,

- pour les éoliennes de plus de 12 m : 3 000 euros par éolienne,

- pour les panneaux photovoltaïques au sol : 10 euros par m²,

 pour certaines aires de stationnement : 2 000 euros par emplacement pouvant être majoré à 5 000 euros par délibération.

A cette base d'imposition est appliqué un taux qui est déterminé par le conseil municipal. Il est compris entre 1 et 5 % et peut être uniforme ou différencié en fonction des aménagements à réaliser ou des secteurs de la commune définis par un document graphique annexé au PLU ou au POS. La délibération est valable 1 an et est reconduite de plein droit en l'absence de nouvelle délibération.

Dans certains secteurs de la Commune, le taux de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % par délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire par l'importance des constructions nouvelles. Dans ce cas de figure, la PRE, la PVR et la participation pour la réalisation de stationnements ne peuvent être appliquées.

Le Maire rappelle que la Commune perçoit actuellement la taxe locale d'équipement au taux de 1 %.

Il propose à l'assemblée de voter le taux de 2.5 % pour la taxe d'aménagement.

Le Maire expose que le conseil peut exonérer de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, chacune des catégories de construction ou aménagement suivantes :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement (logements sociaux) bénéficiant du taux réduit de TVA ;
- Dans la limite de 50 % de leur surface excédant 100 m², les logements à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro ;
- Les locaux à usage industriel et leurs annexes;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²;
- Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

 $\underline{\textbf{FIXE}} \hspace{1cm} \textbf{un taux de 2.5 \% de taxe d'aménagement applicable sur l'ensemble du territoire communal}$ 

**EXONERE** totalement (50 % de leur surface excédant 100 m²,), les logements à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro ;

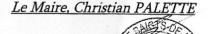
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

2 2 NOV. 2011

et de l'affichage en Mairie le.

2 2 NOV. 2011

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus



# Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de BAIGTS-DE-BEARN
Numéro de l'acte	17_11_2011_01
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.2.1.1 - Délibérations et décisions
Objet de l'acte	TAXE D'AMÉNAGEMENT : fixation du taux et des exonérations
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216400879-20111117-17_11_2011_01-DE
Date de transmission de l'acte	22/11/2011
Date de réception de l'accuse de réception	22/11/2011

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIGTS DE BEARN -SEANCE DU 13 NOVEMBRE 1987 - 20 H 30

#### NOMBRE DE PRESENTS

- Enexercice: 14

- Présents : 10

- Votants: 10

DATE DE CONVOCATION : 6.11.87

DATE d'AFFICHAGE: 7.11.87

SECRETAIRE DE SEANCE ELU : DOMERCO Christian

L'an mil neuf cent quatre vingt sept et le treize nove bre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BAIGTS DE BEARN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles VIDAUCOSTE, Maire.

PRESENTS : Mr VIDAUCOSTE, Maire ; Mr MAYSONNAVE, Mme BERNA Mrs GAHAT et PEMARTIN, adjoints

Mr BERGERAS, Mme DAMIANI, MrsDOMERCQ HOURBEIGT, LAGELCUZE TOUZAA.

ABSENTS: Mrs CAMBOT, CANTON, DUPIN, LARROQUE

v° 28 - 87

DROIT DE PREEMPTION

**JRBAIN** 

Monsieur le Maire expose ce qui suit \*\*\*

L'article 68 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 a ir diqué que le D.P.U. devait être institué par délibération du Conseil Municipal.

La Commune possède un P.O.S. depuis le 22 novembre 1982, et une zone d'intervention foncière avait été instaurée le 22 juin 1984 par délibération du Conseil Municipal.

Il propose au Consiel Municipal d'instaurer ce droit de préemption urbain et de l'élargir à la zone NA du P.O.S.

Il demande en même temps la délégation pour la gestion de ce droit de préemption urbain.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) décide d'instaurer à compter de ce jour un droit de préemption urbain sur les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de BAIGTS DE BEARN, tel qu'il a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 novembre 1982 sous le n° 82 R
- 2) Donne délégation à Monsieur le Maire pour la gestion de ce droit de préemption urbain
- 3) Charge Monsieur le Maire de la publicité de cette décisic à l'affichoir de la Mairie, et dans deux journaux diffusés dans le département.
  - 4) charge Monsieur le maire d'informer en autre :

- Mr le Préfet Commissaire de la République

- Mr le Directeur Départemental des services fiscaux
- Mr le Président de la Chambre Départementale des Notaires
- Mr le Président du Tribunal de Grnade Instance de PAU
- Mr le secrétaire greffier du Tribunal d'Instant

POUR EXTRAIT CONFORME



# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Pau, le \_ 9 JUIN 1999

SAUE/BEO - J-L. E/EL Tél.: 05.59.80.87.35

992529

### ARRETE PREFECTORAL

## LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES, Chevalier de la Légion d'Honneur;

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1;

VU la loi nº 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14;

VU le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

VU le décret nº 95-21 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation;

VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'avis des communes suite à leur consultation en date du 10 février 1999;

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 25 mai 1999;

### <u>ARRÊTE</u> :

#### ARTICLE 1 -

Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département des Pyrénées-Atlantiques aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexe.

> REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

### ARTICLE 2 -

Les tableaux suivants donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, ainsi que le type de tissu urbain.

<u>Lexique des abréviations</u> : déb. = début PR = Point Repère PKD-PKF = Point Kilométrique Début ou Fin Abs. = abscisse

## CLASSEMENT DES VOIES FERREES

## Ligne Bordeaux-Irun

km déb.	abs. déb.	début	km fin	abs.	fin	Communes concèrnées	Type de tisssu	Catégorie	Largeur associée
		Limite département	199	630	bifurcation ligne Bayonne- Toulouse	Boucau, Bayonne	Ouvert	1	300 m
199	630	bifurcation ligne Toulouse				Bayonne, Anglet, Arcangues, Biarritz, Bidart, Guéthary, St-Jean-de- Luz, Ciboure, Urrugne, Hendaye	Ouvert	2	250 m
232	250	entrée gare (franchisst. du bld du Gal. De Gaulle)	233	251	limite frontière	Hendaye (gare).	Ouvert	1	300 m

## Ligne Toulouse-Bayonne

km đếh,	abs. déb.	déhut	km fin	ahs. fin	fin	Communes concernées	Type de	Catégorie	Largeur associée
214	400	Limite commune Pau	215	160	Bifurcation ligne Pau- Oloron	Pau (gare)	Ouvert	2	250 m
215	160	Jonction ligne Pau-Oloron	271	035	Bifurcation ligne Pau- Dax		Ouvert	3	100 m

### CLASSEMENT DES AUTOROUTES

## Autoroute A 63

PKD	abs. déb.	début	PKF	abs. fin	fin	Communes concernées	Type de tisssu	Catégorie	Largeur associée
0	0	frontière Espagne	36	090	Limite département	Bayonne, Anglet St-Pierre d'Irube, Villefranque, Arcangues, Biarritz, Bidart, Arbonne, Guéthary, St-Jean-de-Luz, Ciboure, Urrugne, Biriatou	Ouvert	1	300 m

### Autoroute A 64

PKD	abs. déb.	début	PKF	abs.	fin	Communes		Catégorie	Largeur
11	120	Début	131	<b>fin</b> 659	Limite	Concernées Briscous, Urt,	tisssu Ouvert	1	associée 300 m
1	}	concession			département	Bardos, Guiche,	Ouvoit		300 M
						Sames, Came,			
						Leren, Lahontan,			
	· ·	,				Bellocq, Berenx,			
					<u>!</u>	Ramous, Baigts-de-		:	
1			<u> </u>			Béarn, Salles-			
	j :					Mongiscard,			
						Orthez, Biron,	,		
			i			Sarpourenx,			
						Castetis, Maslacq,			
						Mont, Lacq-			
		•				Audejos, Serres-	dir.		ļ .
						Ste-Marie, Artîx,	, "		
			·			Labastide-	•		
						Monrejeau,	+-	i	
1 1					•	Denguin,			
						Aussevielle, Poey-			ŀ
						de-Lescar, Lescar,		İ	į
1						Lons, Pau, Idron-			
1 1						Ousse-Sendets,			l
						Morlaas, , Serres-			
			ļ			Morlaas, Andoins,			Ī
{					į	Limendous,		ł	
			İ		•	Espoey, Ger,			ļ
						Pontacq			

### CLASSEMENT DES ROUTES NATIONALES

## Route Nationale 10

PR Abs. déb. déb.	Début	PR Abs fin fin	Firs	Commune	Tissu auvert au en U	Catégorie rétenue	Largeiir Zascciée
0	Limite dépt.40		Rue Dr DELAY	Boucau, Bayonne	Ouvert	3	100 m
	Rue Dr DELAY		Gare S.N.C.F.	Bayonne	U	2	250 m
	Gare S.N.C.F.		Place de la Liberté	Bayonne	Ouvert	3	100 m
	Place de la Liberté		Sous-Préfecture (par av. du Mat. Leclerc)	Bayonne	Ouvert	4	30 m
	Place de la Liberté		Rue Thiers (par rue Bernède)	Bayonne	U	3	100 m
	Rue Thiers (par rue Bernède)		Sous-Préfecture (par av. Bonnat)	Bayonne	Ouvert	4	30 m
	Sous-Préfecture		Fin pont de Ciboure	Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary, St-Jean de-Luz, Ciboure	Ouvert	3	100 m
	Fin pont de Ciboure		Limite communes Ciboure- Urrugne	Ciboure	Ouvert	4	30 m
	Limite communes Ciboure- Urrugne		Panneau agglo Béhobie	Urrugne, Béhobie	Ouvert	3	100 m
	Раппеаu aggio Béhobie		Frontière Espagne	Béhobie	Ouvert	4	30 m

### **Route Nationale 263**

PR Abs. Debut deb deb Debut	PR tin	Abs. f#1	Fin	ommo	Tissu duveri du en U	atégorie	Largeur ssancie
0 Carrefour de Maignon	2	647	Carrefour du Forum	යි Bayonne	Ouvert	3	m 100 m

### Route Nationale 111

PR /	Abs. géb. Début	PR fit	AD# fati	Fin	Commune	Tissu oavert ou en U	Categorie	Largeir associáe
0	Autoroute A 63	3	219	RD 912 - Gare	Biriatou, Urrugne, Hendaye	Ouvert	3	100 m

### Route Nationale 117

PR déb	Abs. déb.	D <del>f</del> but	PR fin	Abs. fire	Fin	Communes concernées	Tissu cuvert cu en U	Calegorie	largeur associée
0	0	Limite dépt.65	11	650	Bretelle A64	Ger, Espoey, Limendous, Soumoulou, Nõusty	Ouvert	3	100 m
11	650	Bretelle A64	20	200		Nousty, Artigueloutan, Lee, Idron-Ousse-Sendets	Ouvert	2	250 m
20	200	Premier panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à Idron dans le sens Tarbes-Pau	78		Premier panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à Puyoo dans le sens Pau-Bayonne	Idron-Ousse-Sendets, Bizanos, Billère, Lons, Lescar, Poey-de-Lescar, Siros Aussevielle, Denguin, Labastide-Gezeracq, Artix, Lacq-Audejos, Mont, Argagnon, Castétis, Orthez, Salles-Mongiscard, Baigts-de-Béarn, Puyoo, Berenx,	Ouvert	3	100 m
78		Premier panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à Puyoo dans le sens Pau-Bayonne			Limite département 40	Puyoo	Ouvert	4	30 m
		_				LANDES			
83		Limite département 40	88	62	Carrefour St-Léon	Bayonne	Ouvert	3	100 m

## Route Nationale 417

geo.	RN 134 - limite communes	fin	UA.		concernées	ouvert ou en U	Caté	13:
	Billère-Pau	ĺl	EEA	RN 117	Billère, Lons, Lescar	Ouvert		100 m

### Route Nationale 1134

	golden .						
					<b></b>	22	
PR Abs. Debut	PF	Abs.		Communes	Tissu	5	
deb. deb.	fin	tim	Fin	concernées	ouvert		Ď
					ou en U	Satégorie	4
trongan Nard							
0 0 Carrefour rocade	2	300	RN 417	Long	O	•	400
\$2500010000 00000000000 end/or encountry or	200 XXX	300	{ L/A - > 1 /	Lons	Ouvert	3	100 m
GGGGM OF PROJECT							
tronçon Suri							
				Billère, Lons,		**********	
0 0 RN 117	ا ا	==0	BB 4			_	
of oliverity		950	RD 2	Laroin	Ouvert	3	100 m

### Route Nationale 134

PR děb.	Abs.	Début	PR fin	Abs.	Fin	Communes concernees	Tissu ouvert ou en U	Categorie	Largeur
0	0	Limite dépt.40	29	460	R.D.716	Garlin, Boueilh-Boueilho- Lasque, Claracq, Garlède- Mondebat, Lalonquette, Miossens-Lanusse, Thèze, Auriac, Astis, Argelos, Navaille-Angos, Sauyagnon, Serres-Castet	Quvert	3	100 m
29	460	R.D.716			Limite commune Montardon-Pau	Serres-Castet, Lons, Montardon	Ouvert	2	250 m
					TRAVERSEE DE PAL				
		Panneau début d'agglo. Jurançon dans le sens Pau-Oloron	41	280	Limite commune Jurançon-Gan	Jurancon	Ouvert	3	100 m
		Limite commune Jurançon-Gan			Panneau début d'agglo. Gan dans le sens Pau- Oloron	Gan	Ouvert	2	250m
		Panneau début d'agglo. Gan dans le sens Pau- Oloron	68	260	extrémité nord rue Louis Barthou à Oloron	Gan, Buzy, Lasseubetat, Buziet, Ogeu-les-Bains, Herrère, Escout, Escou, Precilhon, Oloron	Ouvert	3	100 m
		RUE LOUIS BARTHOU			NON CLASSEE	Oleren			
68	720	extrémité nord rue Louis Barthou à Oloron	70	660	Panneau début d'agglo. Bidos dans le sens Pau- Oloron	Oloron, Bidos	Ouvert	4	30 m
70	660	Panneau début d'agglo. Bidos dans le sens Pau- Oloron	71	41	Panneau début d'agglo. Gurmençon dans le sens Nord-Sud	Bidos	Ouvert	3	100 m
71	41	Panneau début d'aggio. Gurmençon dans le sens Nord-Sud	73	146	Panneau fin d'agglo. Gurmençon dans le sens Nord-Sud	Gurmencon	Ouvert	4	30 m
73	146	Panneau fin d'agglo. Gurmençon dans le sens Nord-Sud	73	580	Panneau début d'agglo. Arros dans le sens Nord- Sud	Asasp-Arros	Ouvert	3	100 m
73	580	Panneau début d'aggio. Arros dans le sens Nord Sud	74	350	Panneau fin d'agglo. Arros dans le sens Nord- Sud	Asasp-Arros	Ouvert	4	30 m
74	350	Panneau fin d'agglo. Arros dans le sens Nord Sud	76	330	Panneau début d'agglo. Asasp dans le sens Nord Sud	Asasp-Arros	Ouvert	3	100 m
76	330	Panneau début d'agglo. Asasp dans le sens Nord-Sud		,	R.D.918 g	Asasp-Arros	Ouvert	4	30 m

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans les tableaux ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

#### ARTICLE 3 -

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 9 janvier 1995 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 del'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

#### ARTICLE 4 -

Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans les deux journaux régionaux suivants :

- l'Eclair des Pyrénées
- la République des Pyrénées.

#### ARTICLE 5 -

Les communes concernées par le présent arrêté sont :

#### - POUR LES ROUTES NATIONALES:

RN 10: ANGLET, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART, BOUCAU, CIBOURE, GUETHARY, ST-

JEAN-DE-LUZ, URRUGNE.

RN 111: BIRIATOU, HENDAYE, URRUGNE.

RN 117: ARGAGNON, ARTIGUELOUTAN, ARTIX, AUSSEVIELLE, BAIGTS-DE-BEARN, BAYONNE, BERENX, BILLERE, BIZANOS, CASTETIS, DENGUIN, ESPOEY, GER, IDRON-OUSSE-SENDETS, LABASTIDE-CEZERACQ, LACQ-AUDEJOS, LEE, LESCAR, LIMENDOUS, LONS, MIOSSENS-LANUSSE, MONT, NOUSTY, ORTHEZ, POEY-DE-

LESCAR, PUYOO, SALLES-MONGISCARD, SOUMOULOU, SIROS.

RN 134: ARGELOS, ASASP-ARROS, ASTIS, AURIAC, BIDOS, BOUEILH-BOUEILHO-LASQUE, BUZIET, BUZY, CLARACQ, ESCOU, ESCOUT, GAN, GARLEDE-MONDEBAT, GARLIN, GURMENCON, HERRERE, JURANCON, LALONQUETTE, LASSEUBETAT, LONS, MIOSSENS-LANUSSE, MONTARDON, NAVAILLES-ANGOS, OGEU-LES-BAINS, OLORON SAINTE-MARIE, PRECILHON, SAUVAGNON, SERRES-CASTET,

THEZE.

RN 1134:

BILLERE, LAROIN, LONS.

RN 263:

BAYONNE.

RN 417:

BILLERE, LESCAR, LONS.

#### - POUR LES AUTOROUTES :

A.63:

ANGLET, ARBONNE, ARCANGUES, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART, BIRIATOU, CIBOURE, GUETHARY, SAINT JEAN-DE-LUZ, SAINT-PIERRE D'IRUBE, URRUGNE, VILLEFRANQUE.

A.64:

ANDOINS, ARTIX, AUSSEVIELLE, BAIGTS-DE-BEARN, BARDOS, BELLOCQ, BERENX, BIRON, BRISCOUS, CAME, CASTETIS, DENGUIN, ESPOEY, GER, GUICHE, IDRON-OUSSE-SENDETS, LABASTIDE-MONREJEAU, LACQ-AUDEJOS, LAHONTAN, LEREN, LESCAR, LIMENDOUS, LONS, MASLACQ, MONT, MORLAAS, ORTHEZ, PAU, POEY-DE-LESCAR, PONTACQ, RAMOUS, SALLES-MONGISCARD, SAMES, SARPOURENX, SERRES-MORLAAS, SERRES SAINTE-MARIE, URT.

### — <u>POUR LES LIGNES SNCF</u> :

#### **SNCF Bordeaux-Irun:**

ANGLET, ARCANGUES, BAYONNE, BIARRITZ, BIDART, BOUCAU, CIBOURE, GUETHARY, HENDAYE, SAINT JEAN-DE-LUZ, URRUGNE.

#### **SNCF Toulouse-Bayonne:**

ARGAGNON, ARTIX, AUSSEVIELLE, BAIGTS-DE-BEARN, BILLERE, CASTETIS, DENGUIN, LABASTIDE-CEZERACQ, LABASTIDE-MONREJEAU, LACQ-AUDEJOS, LESCAR, LONS, MONT, ORTHEZ, PAU, POEY-DE-LESCAR, PUYOO, RAMOUS.

#### ARTICLE 6 -

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 5 pendant un mois au minimum.

#### ARTICLE 7 -

Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le maire des communes visées à l'article 5 au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 doivent être reportés par Monsieur le maire des communes visées à l'article 5 dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

#### ARTICLE 8 -

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- à Monsieur le Sous-Préfet d'Oloron Sainte-Marie,
- à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne,
- aux maires des communes concernées,
- au Directeur départemental de l'Equipement.

#### ARTICLE 9 -

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le sous-préfet d'Oloron Sainte-Marie, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le maire des communes visées à l'article 5 et Monsieur le Directeur départemental de l'Equipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET.

Polur la Préfec

an chair deiregathar

Acoust: 12

#### <u> Annexes</u> :

- cartes représentant la catégorie des infrastructures
- copie des arrêtés du 30 mai 1996 et du 9 janvier 1995.

Far Chiegation, Ve Chef du Bureau du Courrier et de la Coordination

Nicole RACHOU